



Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

ED 1897/03

30 septembre 2003
Original : anglais

F

Communication de l'Association nationale du café des États-Unis (NCA) : la NCA annonce qu'elle servira de "Représentant aux États-Unis" pour les besoins de la loi sur le bioterrorisme

Le Directeur exécutif présente ses compliments aux Membres et a l'honneur de joindre en annexe, à la demande de l'Association nationale du café des États-Unis (NCA), une communication de la NCA dans laquelle cette dernière annonce que ses membres américains et étrangers pourront la désigner comme leur "Représentant aux États-Unis", pour les besoins de la prochaine loi américaine sur le bioterrorisme.

NATIONAL COFFEE ASSOCIATION OF U.S.A., INC.

15 MAIDEN LANE, NEW YORK, N.Y. 10038

TÉLÉPHONE : (212) 766-4007

TÉLÉCOPIEUR : (212) 766-5815

PUBLICATION IMMÉDIATE

Point de contact : Jay Molishever
212-766-4007

L'Association nationale du café des États-Unis servira de "Représentant aux États-Unis" pour ses membres, pour les besoins de la loi sur le bioterrorisme

New York, NY, 24 septembre 2003 – Afin de faciliter l'application des nouvelles lois américaines sur la sécurité alimentaire et d'éviter une interruption du commerce du café aux États-Unis, l'Association nationale du café des États-Unis, (NCA) a annoncé aujourd'hui que ses membres américains et étrangers pourront la désigner comme leur "Représentant aux États-Unis" lorsqu'ils déclareront des établissements étrangers à la Food and Drug Administration (FDA) (Secrétariat américain aux produits alimentaires et pharmaceutiques) pour les besoins de la nouvelle réglementation sur le bioterrorisme attendue en octobre. Bien que la législation adoptée l'année dernière par le Congrès des États-Unis impose la déclaration de certains établissements alimentaires étrangers et nationaux, seuls les établissements alimentaires étrangers doivent avoir un "Représentant aux États-Unis".

Les sociétés caféières, membres ou non, qui souhaitent recevoir des renseignements détaillés sur la réglementation relative à la déclaration des établissements alimentaires à la FDA et sur les services de "Représentant aux États-Unis" fournis par la NCA sont invitées à envoyer un courrier électronique à la NCA à l'adresse ci-après : info@ncausa.org. L'Association leur enverra les renseignements demandés par courrier électronique dès que la réglementation définitive aura été publiée en octobre.

Le Président-directeur général de la NCA, Robert F. Nelson a déclaré : "Le renforcement de la sécurité des États-Unis et la prospérité de l'industrie caféière mondiale dépendront de l'application harmonieuse et efficace de cette nouvelle réglementation attendue. La mission et la volonté de la NCA sont d'y contribuer".

La loi de 2002 sur la sécurité de la santé publique et sur la préparation et la lutte contre le bioterrorisme, adoptée pour protéger l'approvisionnement en vivres des États-Unis à la suite des attaques du 11 septembre, stipule que les établissements engagés dans "la fabrication, la transformation, le conditionnement ou le stockage de produits alimentaires destinés à être consommés aux États-Unis" doivent être déclarés à la FDA. Les établissements étrangers visés par la loi doivent également donner le nom et

le point de contact d'un "Représentant aux États-Unis". Le non-respect de ces prescriptions entraînera l'arrêt de toutes les importations aux États-Unis à partir de l'établissement en faute.

Les établissements étrangers visés par la loi sont les établissements qui fabriquent, transforment, conditionnent ou stockent des produits alimentaires, mais seulement si des produits alimentaires de ces établissements sont exportés vers les États-Unis sans autre transformation ou conditionnement en dehors des États-Unis.

M. Nelson a déclaré : "La NCA servira de représentant aux États-Unis pour ses membres "uniquement pour les besoins exclusifs de la section 305 de la loi, 'Déclaration des établissements alimentaires'". Pour pouvoir bénéficier de ce service, tous les membres, qu'ils soient étrangers ou nationaux, devront signer un accord avec l'Association.

D'autres sections de la loi comportent des prescriptions de préavis d'importation des produits alimentaires aux États-Unis, de tenue et d'inspection de registres des produits alimentaires, de retenue administrative et autres. La réglementation proposée a été publiée pour avis en début d'année.

Créée en 1911, l'Association nationale du café des États-Unis est la première organisation professionnelle de l'industrie du café aux États-Unis. Ses membres, qui représentent près de 90% du marché du café aux États-Unis, comprennent notamment des importateurs, des torréfacteurs et des détaillants ainsi que des caféiculteurs, des exportateurs et des fournisseurs.

###